

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

BURKINA FASO

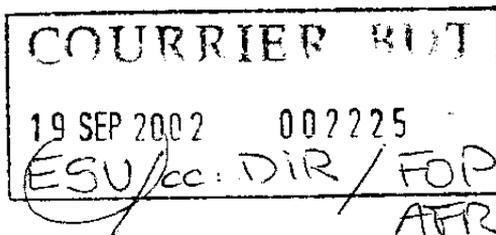
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 20 SEP. 2002



N° 2002-000329 /DG_ARTEL/SP

Le Directeur Général de l'Autorité Nationale
de Régulation des Télécommunications
(ARTEL)

A

Monsieur le Directeur du Bureau de
Développement des Télécommunications (BDT)
Place des Nations
CH 1211 Genève 20
Fax : + 41 22 733 72 56SUISSEOBJET : remerciements**Monsieur le Directeur,**

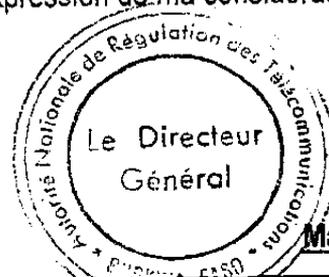
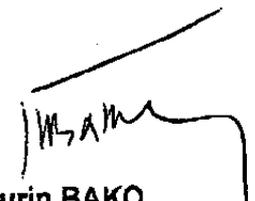
Suite à notre requête n° 2002-0098/DG_ARTEL/DR en date du 04 avril 2002 relative à l'appui de l'UIT pour l'élaboration d'un projet de loi sur le commerce électronique, vous avez bien voulu mettre à la disposition du Burkina Faso un expert en la matière.

En effet madame Maria-Gabriela SARMIENTO a séjourné au Burkina du 30 au 05 juillet 2002.

Au bout de ce séjour, nous sommes pleinement satisfaits du travail (le projet de loi dont nous disposons à présent) et que nous allons soumettre très bientôt au Gouvernement pour adoption.

Je voudrais par la présente, en attendant que des voix plus autorisées le fassent, vous présenter toute notre gratitude et notre reconnaissance pour cet appui inestimable.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de ma considération distinguée.



Mathurin BAKO